



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement du 17/06/2024

Membres présents : voir feuille d'émargement

Membres invités : voir feuille d'émargement

Membres excusés : voir feuille d'émargement

La proviseure remercie les membres élus et invités d'être présents ou en distanciel à ce conseil d'établissement.

Le secrétariat est assuré par Mme Alric (directrice d'école), représentant l'administration et le secrétariat adjoint par un membre élu d'un des collèges soit celui des administratifs : Mme Segaud

Le quorum étant atteint avec 16 membres avec voix délibératives, la séance est ouverte à 17h15

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 18 03 2024 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 17 juin 2024 :

À la suite d'un problème de son au cours de la séance du 18/03/2024, la directrice de l'école primaire d'Amsterdam, secrétaire de séance en distanciel, a pris l'initiative d'enregistrer et à oublier d'en informer les membres du CE.

Le compte-rendu reprend néanmoins de manière fidèle ce qui a été dit et est compréhensible. Demande de l'APE de corriger une phrase à la page 15.

La phrase « *ce que le ministère avait essayé d'anticiper par rapport au projet d'évaluation, il avait bien été noté dans ce projet d'évaluation qu'il était important que les familles puissent comprendre comment les effectuer,* »

Est remplacée par « *D'ailleurs le ministère avait essayé d'anticiper en demandant que soit réalisé un projet d'évaluation : dans le document transmis par le ministère, il était noté qu'il était important que les familles puissent en comprendre les principes* »

La proviseure soumet à l'approbation le procès-verbal du 18/03/2024 avec la correction proposée.

Vote : 13 voix pour / 3 voix contre / aucune abstention

Représentant parent APE - Monsieur REMY :

Nous souhaitons expliquer notre décision de voter contre. La forme du compte rendu n'est pas respectée, des phrases font 7 lignes, le fond devient incompréhensible et ce compte rendu est indigne de l'établissement.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

La proviseure soumet à l'approbation l'ordre du jour de ce conseil d'établissement avec les questions diverses :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 18 mars 2024 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 17 juin 2024
2. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique, conseil du second degré
3. Préparation de Rentrée 2024
4. Actualisation du règlement intérieur
5. Actualisation de la convention travail
6. Liste des conventions 2024-2025
7. Budget rectificatif n°1
8. Bilan des voyages 2023-2024 et programmation 2024-2025
9. Questions diverses : questions des délégués parents APE (2), parents AIPL (0), représentants des enseignants du second degré (1), pour les enseignants du premier degré (3), 0 les ATOSS (0), des délégués élèves (2)

Adoption à l'unanimité de l'ordre du jour (pas de vote contre, pas d'abstention).

2. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique, conseil du second degré :

Le conseil d'école d'Amsterdam du 4 06 2024 : La directrice de l'école présente les points :

Les activités périscolaires : un bilan de l'année est dressé par les représentantes et les intervenants de l'Alliance Française. Le planning des activités pour la rentrée 2024 est présenté avec 25 ateliers hebdomadaires contre 19 cette année. Début des inscriptions le 11 juin.

Les inscriptions en SIA : 22 élèves de CM1/CM2, 11 élèves de CE2.

Actions du projet d'établissement : Présentation des différentes actions culturelles, citoyennes avec un focus sur les actions en lien avec le développement durable, les projets ZENOS, la semaine olympique et paralympique et les sorties avec nuitées à Lorentzen en France et à Archéon.

Effectifs et structure : 189 élèves sont attendus en septembre 2024 pour 8 classes avec la structure. Un changement dans l'équipe enseignante avec 1 départ et deux arrivées.

Le conseil d'école de la Haye du 6 06 2024 : il est présenté les points suivants :

Travaux : des travaux de rénovation des canalisations dans la cour d'élémentaire durant l'été et des travaux de remplacement du portail Kerklaan avec l'installation d'une clôture autour de l'entrée 2Samen et d'un système avec visiophone afin que l'entrée de la garderie ne se fasse plus via la cour de l'école. L'aménagement de la cour : 2samen a proposé son expertise en termes d'aménagement des espaces récréatifs et ils se disent prêts à une contribution financière si un projet d'aménagement pouvait répondre à l'intérêt de tous les élèves. Il n'est aucunement question d'un aménagement de la cour élémentaire au profit unilatéral de la garderie. Par ailleurs, in fine, c'est l'Agence, propriétaire du patrimoine immobilier, qui décide des travaux.

Sécurité aux abords de l'entrée Cornelis : la mairie a annoncé son intention de rénover la Rusthoekstraat et d'y créer un passage piéton surélevé à l'angle avec le début de la Cornelis Jolstraat.

Préparation de rentrée avec la même structure pédagogique et 390 élèves inscrits actuellement.

Candidatures SIA : présentation du nombre de candidatures pour chaque classe.



Bilan des projets depuis le précédent conseil d'école : semaine olympique et paralympique, exposition de fin d'année, drapeau relais aefe génération 2024, minicop des éco-délégués, projet danse contemporaine.

Provisure adjointe : 23 mesures liées au développement durable ont été votées lors de la COP des éco-délégués au parlement de Bruxelles. A la rentrée prochaine, les éco-délégués auront donc pour mission de présenter ces mesures au chef d'établissement et à la communauté afin que l'établissement puisse définir ses nouvelles orientations en termes de développement durable. Elle indique également qu'une plateforme d'échanges devrait être créée dans le future pour la zone.

Enseignant : Devra-t-on les inviter au CE ?

Provisure adjointe : effectivement afin qu'ils puissent présenter ces mesures.

Parent représentant : cela concerne-t-il les éco-délégués du primaire et du secondaire ?

Provisure adjointe : les éco-délégués du CM1 jusqu'à la terminale.

Le conseil pédagogique du 30 6 24 et le conseil du second degré du 3 6 2024 : ces deux instances ont abordé le calendrier de fin d'année avec notamment la précision de certaines dates d'examens, l'organisation des cérémonies de remise des notes du brevet et du baccalauréat, de l'organisation pédagogique du secondaire avec les points institutionnels comme la réforme du collège et la mise en place des groupes de besoin en français et mathématiques en sixième et cinquième. La réflexion est en cours ; une formation webinaire sur le "choc des savoirs" est prévue le 24 juin par les formateurs de la zone. Au-delà de ce webinaire, une formation est programmée au plan de formation de 2024-2025.

Réflexion en cours et travail avec les personnels concernés :

6^{ème} : 3 groupes de besoins en maths et français, groupe à hétérogénéité maîtrisée, EDT possible car il n'y a plus de groupes en sciences. Expérimentation sur un seul niveau pour la rentrée 24.

5^{ème} : pas de groupes de besoin mais renforcement de la différenciation pédagogique dans la classe. Contrainte des EDT (alignements, salle de classes).

La structure pédagogique du second degré reste inchangée sauf pour l'atelier théâtre collège car l'enseignante en congé ne sera sans doute pas remplacée pour l'année 2024-25.

Présentation des modifications du règlement intérieur.

Question APE : Parmi les réformes annoncées pour le secondaire, quelles sont celles qui seront mises en place ? Quel sera l'impact sur le plan financier ? Est-ce que cela jouera un rôle sur le volume horaire des autres matières éducatives ? Aucun impact financier puisque la réforme se fait à moyens constants. Pas de création de groupes supplémentaires au regard des effectifs.

3. Préparation de rentrée 2024 : Effectifs à la date du 17/06/2024

Structure primaire Amsterdam :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total
25	25	26	21	24	26	22	19	188



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Structure primaire La Haye :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total
36	41	45	42	54	58	49	65	390

Structure secondaire :

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Terminale	Total
52	72	69	73	77	80	72	495

Evolution globale des effectifs du lycée :

Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Rentrée 2021	Rentrée 2022	Rentrée 2023	Prévisions 2024
1180	1226	1204	1116	1108	1117	1080

Le recrutement : tous les recrutements ont été faits.

Parent représentant : Y aura-t-il des fermetures de classes ?

Provisure : Non aucune fermeture mais moins de groupes en 6^{ème} : 3 classes pour 3 groupes de langues contre 4 cette année et également 3 groupes de Sciences.

La fermeture de classe sera certainement reconsidérée à la rentrée 2025. Nous subissons actuellement les effets conjugués de la baisse de la démographie, la baisse d'attractivité du pays et la crise économique.

Mr BONNEFOY : Cela impactera-t-il les frais de scolarité ?

Provisure : il faudra voir à la prochaine rentrée.

Les travaux : Outre les maintenances périodiques réglementaires arrivant à échéance, des travaux sont prévus à l'été. Un transfert de fonds de l'Agence de 67k€ a été effectué pour mettre en place certaines préconisations de la consultation de sécurité de l'ambassade du site de La Haye. Il est donc prévu de conjuguer les travaux de remise en état des canalisations de la cour du primaire avec des travaux de raccordement de la garderie. Nous allons étendre l'alarme confinement, raccorder la fibre et le réseau du lycée, créer un nouveau portail avec visiophone et un sas pour sécuriser la nouvelle entrée. Ce déplacement permettra de sécuriser les flux et réduire drastiquement les passages par la porte blanche qui présentait un risque avec la sortie du parking.

Des travaux de pose d'aimants supplémentaires sur l'escalier B devraient également être réalisés. Une intervention sur la fuite de la salle des professeurs du 2d degré est programmée pour la fin août.

Il est également prévu la pose de 6 nouveaux écrans tactiles.

Nous sommes également en train de travailler sur le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des combles d'Amsterdam pour lesquels l'établissement a reçu un financement de 600k€ de l'Agence.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Questions des représentants du premier degré : Travaux aux abords du lycée

Qu'en est-il des travaux à l'extérieur de l'établissement (construction du rond-point de septembre 2024 à mars 2025) ? Comment le personnel pourra-t-il accéder au garage voiture ? Comment les élèves pourront accéder à l'établissement ? Est-ce que les racks à vélo pourront rester ?

Aux dernières nouvelles les travaux concernant le parvis sont toujours prévus pour un démarrage au 15 juillet. La circulation dans la rue Kerklaan nous est annoncée comme possible dès le 25 août. La circulation pour les bus, voitures... dans la contre-allée de la Scheveningsweg est également annoncée rétablie pour le 2 septembre. Nous avons cependant, à ce jour, des informations contradictoires qui évoquent un accès à l'entrée principale seulement à partir du 8 septembre. Le planning des travaux risque d'évoluer et nous essaierons de vous tenir informés au plus juste de nos connaissances.

Concernant les racks à vélos, la mairie a compté qu'environ 180 vélos sont actuellement placés sur le parvis. Dans le plan, elle a envisagé de placer 105 "agrafes" dans lesquelles deux vélos pourront être placés, ce qui représente un total de 210 places de stationnement. De l'autre côté de la contre-allée, 39 "agrafes" seront placées, permettant le stationnement de 78 vélos (l'usage de cet espace est public mais pourra être utilisé par les écoliers, le personnel, les parents et d'autres personnes visitant le Lycée Français). Nous allons donc récupérer les racks appartenant à l'établissement afin de les entreposer ailleurs en attendant de savoir ce que l'on en fait (remplacement de ceux usagers ou moins pratiques déjà disposés à l'intérieur, revente...).

4. Actualisation du règlement intérieur :

Elle porte essentiellement sur l'article relatif à l'usage du téléphone portable en différenciant les collégiens et les lycéens avec la prise en compte des élèves à besoins particuliers.

L'article relatif à l'assiduité et la ponctualité est très développé. Rajout de la dernière phrase pour insister sur les sanctions éventuelles en cas d'absences et de retards trop nombreux.

L'annexe financière est également mise à jour pour intégrer les tarifs de scolarité applicables à la rentrée 2024 qui sont accessibles en ligne depuis janvier dernier. Concernant les modalités de règlement la mention que "les chèques bancaires ne sont désormais plus acceptés" est également rajoutée. Cette modalité était en effet très rarement employée et réclamait une charge de travail disproportionnée.

Adoption à l'unanimité du règlement intérieur et de ses annexes modifiées (pas de vote contre, pas d'abstention)

Question des représentants du second degré : En vertu de l'article D111-3 du Code de l'Éducation, « les parents sont tenus informés [...] du respect par [leurs enfants] de leurs obligations scolaires définies à l'article L. 511-1 », à savoir, entre autres, « l'assiduité », nous demandons que figure de nouveau sur les bulletins le nombre de demi-journées d'absence. Ceci également, par souci d'équité avec les élèves de France et des autres établissements de l'AEFE.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Les bilans périodiques doivent obligatoirement comporter les éléments suivants : identification du collège, une appréciation pour chaque discipline et des éléments d'appréciation portant sur la *vie scolaire* : assiduité, ponctualité, participation, et notamment les nombres de demi-journées d'absences justifiées et non justifiées.

Parent représentant : Y aura-t-il une différenciation faite pour les absences pour sortie scolaire ?

Provisure adjointe : oui car les sorties scolaires ne sont pas considérées comme des absences (saisie différente dans Pronote).

Parent représentant : nous trouvons que ce n'est pas juste car il y aura des différences de raisons même si elles sont justifiées, ce n'est pas la même chose si un enfant est malade ou si c'est un départ anticipé en vacances.

Enseignant représentant du secondaire : Les absences sont classées en deux catégories : justifiées et non justifiées. Les raisons qui permettent la classification d'une absence sont réglementées.

Provisure : les bulletins doivent faire apparaître les absences quelles que soient les raisons. Ces informations participent à l'évaluation globale. Nous ne pouvons pas nous soustraire à cette obligation.

Parent représentant : la moyenne générale n'apparaît pas non plus.

Provisure : ce n'est pas une mention obligatoire.

5. Actualisation de la convention travail

Le dialogue social conduit tout au long de l'année entre la direction et les représentants des personnels de droit local a permis d'acter les propositions d'évolutions suivantes qui seront donc soumises à l'Agence pour approbation.

A l'article 3.2 relatifs aux CDD, il est rajouté la prise en charge par l'établissement des frais afférents à l'attestation d'un casier judiciaire vierge :

Un extrait de casier judiciaire vierge ou un VOG (« Verklaring Omtrent het Gedrag ») est demandé à tout nouvel employé amené à évoluer au milieu de mineurs, avant sa prise de poste. Son montant sera pris en charge par l'établissement sur présentation de la facture et de la preuve d'acquiescement.

A l'article 3.4 concernant le lieu de travail, il est précisé la possibilité de faire du télétravail pour les personnels administratifs comme acté précédemment en CHSCT :

Les employés administratifs en fonction depuis plus de 6 mois, ont la possibilité de travailler en télétravail sous certaines conditions et avec l'accord de la direction. Les intéressés doivent en faire la demande par écrit au moins deux mois avant le début du télétravail en indiquant le(s) jour(s) souhaité(s) et la durée. La direction se réserve le droit de refuser toute demande qui poserait problème au fonctionnement du service. Compte-tenu de la nature de leurs missions devant élèves, les autres membres du personnel ne peuvent prétendre au télétravail, sauf dans certaines conditions spécifiques (comme une réunion...).



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

A l'article 5.2.2 relatif aux permanences, il est rajouté la mention des catégories manquantes d'Infirmier(e), Aide de laboratoire et Informaticien. Il est en effet proposé la création d'une nouvelle catégorie de personnel non enseignant, celle d'informaticien et nous avons constaté des lacunes à cette occasion.

A l'article 6.3.1 relatif aux éléments de rémunération communs à toutes les catégories, la dénomination de l'indemnité de transport est changée en indemnité kilométrique. Il est également rajouté la mention suivante:

Les employés sont priés d'envoyer leurs déclarations tous les mois une fois le dernier jour travaillé du mois à déclarer passé (en général, le 1er du mois suivant). Les employés sont tenus d'envoyer régulièrement leurs déclarations.

A l'article 6.3.2 relatif aux éléments de rémunération spécifiques à certaines catégories de personnel, il est introduit un nouveau code de prime de responsabilité particulière numéroté 19 correspondant aux primes EDD (Education au développement durable) et EAS (Education à la sexualité). Il est également précisé que la prime numérotée 17 libellée prime informatique est équivalente à la 18 libellée prime numérique.

A l'article 7.1 relatif aux congés maladies, il est précisé les obligations suivantes régissant les rapports avec la médecine du travail :

Lors d'un arrêt maladie, l'employé a l'obligation de se rendre aux rendez-vous à la médecine du travail (Arboned). Si un rendez-vous devait être reporté, l'employé doit en informer le service des ressources humaines au moins 48 heures avant le rendez-vous. L'Arboned fixera alors un nouveau rendez-vous et enverra une convocation à l'employé.

De plus, l'employé et l'employeur ont l'obligation de coopérer à une éventuelle procédure de réintégration au travail mise en route par la médecine du travail.

Toute absence aux rendez-vous à la médecine du travail et/ou non coopération à la procédure de réintégration pourra entraîner des courriers disciplinaires, voire une suspension du salaire.

En cas de reprise du travail à temps partiel thérapeutique après trois mois de maladie (suite à un accord entre employeur et employé validé par la médecine du travail), les heures travaillées seront rémunérées à 100% et celles en maladie à 70%.

A l'article 7.3 relatif aux autorisations d'absence, les évolutions de la législation néerlandaise ont été reportées concernant les congés naissance, paternité, parental et d'adoption. Il a en outre été ajouté un délai de transport supplémentaires aux décès des partenaire, père, mère ou enfants survenant à l'étranger.

Concernant l'annexe 1 des catégories de personnel, la catégorie informaticien a été rajoutée.

Concernant l'annexe 2 des grilles indiciaires, il a été décidé de demander l'ajout d'un échelon supplémentaire aux grilles qui en comptaient plusieurs pour tenir compte de l'allongement de la durée du travail. Une grille d'informaticien a également été rajoutée pour faire suite aux recommandations de l'audit de cybersécurité qui a eu lieu en novembre dernier.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Enseignant : nous aimerions connaître la démarche pour interroger la convention de travail au regard de la prise en charge des frais de scolarité selon les contrats à durée déterminée ou indéterminée ?

Provisure : vous devez vous rapprocher de l'OR, cette réponse ne peut pas être donnée en CE. Cela relève du dialogue social et il ne peut pas présager des délais ou des décisions qui seront prises.

6. Liste des conventions 2024-2025 :

Pour cette nouvelle année scolaire les tarifs de locations restent inchangés. Pour mémoire nous avons en effet appliqué une hausse de 10% des tarifs à la dernière rentrée.

Le partenaire Samedis Malins voit cependant une hausse de sa contribution de 8% correspondant à une occupation des espaces accrue d'un volume horaire estimé à ce ratio.

Une nouvelle convention triennale est également en cours de signature avec 2Samen pour la garderie Zwombats. Le projet a reçu l'aval de la Commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur les opérations immobilières de l'Etat à l'étranger et les nouveaux tarifs figurent actualisés dans la liste présentée.

Adoption à l'unanimité de la liste des convention 2024-2025 (pas de votre contre, pas d'abstention).

7. Budget rectificatif n°1 :

Pour des raisons techniques, comme tous les autres EGD, l'établissement est obligé d'enregistrer un budget rectificatif n°1 dans l'application de gestion financière et comptable. Dans notre cas, il n'y a pas eu de modification par rapport au budget initial des autorisations d'engagement et des crédits de paiement associés, c'est pourquoi nous ne présentons pas de BR1 pour avis, s'agissant d'un BR technique saisie "à vide". Nous précisons cependant son existence afin que le conseil d'établissement soit informé et comprenne la numérotation lorsqu'un BR2 sera annoncé en CE de novembre, BR2 qui pourrait également être un BR technique pour notre établissement.

Questions des enseignants du premier degré : Budget fournitures scolaires

Il n'a pas changé depuis 3 ans tandis que le prix des fournitures augmente. Peut-on envisager de le réévaluer au vu de l'inflation ?

Nous confirmons que le prix des fournitures a augmenté et que le budget est resté le même par élève. Il faut cependant rappeler que, sauf erreur de notre part, il n'y a pas toujours eu de budget alloué aux fournitures scolaires dans cet établissement et il n'y en pas toujours dans les autres puisque la liste demandée aux parents peut prévoir d'inclure l'intégralité de ces dépenses (à l'exception de celles du corps professoral bien sûr). Ceci étant les directions du primaire respectent parfaitement les enveloppes allouées et nous rendons hommage à leur professionnalisme compte tenu de la pression croissante. Nous nous efforcerons de tenir compte de cette demande au moment de construire le budget 2025 dans le détail tout en gardant à l'esprit que les contraintes et l'inflation ne s'exercent pas que sur les fournitures scolaires, qu'il faut bien maîtriser les dépenses dans un contexte de baisse des effectifs pour continuer de financer des investissements....



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Parent représentant APE :

Comment peut-on dire qu'il n'y aura pas de modification de budget alors que les effectifs sont en baisse ? Est-ce que cela n'appelle pas à en faire part ? N'y aura-t-il pas un impact sur la trésorerie ?

Monsieur Rémy, parent représentant, exprime son mécontentement du fait que les félicitations adressées aux parents au précédent CE par Mr Dalle quant à la diligence des familles à honorer leurs dettes de scolarité n'aient pas été reprises dans le compte rendu.

Le secrétaire général remercie Monsieur Dalle, qui va quitter ses fonctions et être remplacé par Monsieur Hillion, pour la qualité de l'accompagnement et du conseil.

Il précise que le budget est un acte de prévision et d'autorisation. Si les prévisions se compensent et que les autorisations restent d'actualité, il n'y a pas de changement à apporter par rapport au budget initial. Concernant la chute anticipée des recettes de scolarité, elle serait compensée par la recette du financement ERASMUS + imprévue au budget initial. La tension sur la trésorerie ne devrait pas être plus importante en fin d'exercice 2024 malgré une baisse d'effectifs (et/ou un recouvrement moins rapide) car le transfert de fonds du siège de l'Agence, flux non budgétaire, a abondé la trésorerie de 600 000€ pour les travaux des combles d'Amsterdam. C'est à l'horizon 2025, lorsque le « matelas » aura disparu suite aux travaux, que la tension devrait être sensible.

Parent représentant : Cette convention ERASMUS sera-t-elle reconduite ?

Secrétaire général : Non.

8. Bilan des voyages et programme des voyages 2024/2025 :

Afin de pouvoir rembourser au plus vite les trop perçus connus à ce jour aux familles qui en feraient la demande, nous faisons un point sur les voyages scolaires de l'année écoulée. De cette présentation sont exclus les voyages Erasmus des éco délégués au Luxembourg et à Bruxelles qui n'ont pas donné lieu à contribution des familles ou les voyages dont la gestion financière a été effectuée par l'AS (à savoir la participation à l'open d'escalade en janvier dernier et la course d'orientation à Lille en avril). Pour mémoire, cette année la participation au congrès Maths en jeans n'a pas donné lieu au déplacement anticipé et ne figure pas non plus dans le tableau.

Pour mémoire, en dessous de 8€ de reliquat par élève, sans réclamation de la part des familles dans les 3 mois, le trop-perçu est reversé à la caisse de solidarité.

Par rapport aux bilans de voyages déjà présentés au précédent CE, nous portons donc à votre connaissance les reliquats suivants : 0,13€/élève pour le voyage à Paris des terminales HLP ; 0€ pour le voyage à Ypres des 3èmes OIB ; 3,5€ pour le voyage à Bruxelles des collégiens pour le calcul mental ; 5,97€ pour le voyage à Archeon des CE2 de La Haye ; 3,13€ pour le voyage à Archeon des CE1/CE2 d'Amsterdam ; 0€ pour le voyage à Athènes dans le cadre des JJJ.

Il restera deux voyages pour lesquels nous n'avons pas encore pu établir les bilans car toutes les factures ne nous sont pas encore parvenues : Lorentzen pour les CM1/CM2 d'Amsterdam et Olhain pour les CM2 de La Haye.

Nous souhaitons également profiter de ce point pour obtenir l'accord de principe du CE pour l'organisation d'un voyage d'intégration des 2des sur la base d'un montant plafond de contribution de 450€ par élève. Ce



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

voyage se présentant dès la rentrée, nous avons besoin de réserver d'urgence les transports et l'hébergement et espérons que cette perspective sera favorablement accueillie par le CE. Il aurait lieu du 23 au 26 septembre dans les Ardennes néerlandaises. Nous profitons de l'occasion pour remercier l'équipes d'EPS qui porte ce voyage qui concernerait tout un niveau.

Adoption à l'unanimité du bilan des voyages scolaires et de la programmation 2024-2025 (pas de votre contre, pas d'abstention).

9. Questions diverses :

1. Lors de notre réunion Direction/APE du 14 septembre 2023, la Direction a annoncé la mise en place du plan anti-harcèlement national appelé pHARe par l'AEFE avec, dans un premier temps, des formations sur le climat scolaire et le harcèlement pour le personnel. D'autres mesures étaient proposées en plus par la Direction. A l'issue de cette année, pouvez-vous nous faire un bilan de cette mise en place de pHARe au sein de l'établissement ?

Le lycée a validé un protocole et mis en place des actions de sensibilisation auprès de certains niveaux de classes et auprès de personnels. Par ailleurs, deux séances d'information ont été organisées pour les parents d'élèves peu nombreux (une vingtaine par réunion). Par ailleurs, l'AEFE forme des formateurs.

Directrice La Haye : Elle précise qu'il y a eu un report institutionnel de la formation de formateurs AEFÉ pour la mise en place du programme pHARe.

2. Formation Fablab Amsterdam : L'ensemble des personnels est très motivé pour utiliser le Fablab à la rentrée : les enseignantes ayant reçu une formation sont prêtes à former leurs collègues. Serait-il possible de libérer un mercredi matin durant le mois de septembre à cet effet ?

L'école primaire d'Amsterdam a initié un projet de mise en place d'un Fablab qui a été cofinancé par l'AEFE, l'établissement et la fondation. Dans ce cadre il a bénéficié d'une formation animée par CANOPE inscrite au plan de formation des personnels de l'IRF. L'objectif de généraliser cette formation à l'ensemble des personnels du premier degré des deux écoles est tout à fait pertinent manifestant une volonté pédagogique forte. Les axes de formation sont discutés et définis par la cellule de formation du lycée. Néanmoins, il n'est pas envisageable de banaliser toute une demi-journée pour des temps de formation interne mais il conviendra de rechercher une option la plus adaptée au fonctionnement des écoles primaires.

3. Réparer la porte du terrain de football dans la cour de récréation des collégiens : c'est noté

4. Faire la cérémonie du bac dans l'Ambassade :

Monsieur BEHAR (COCAC) : à ce stade, il n'y a pas de cérémonie prévue à l'ambassade. Monsieur l'ambassadeur sera présent au lycée.

Avant de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé, un remerciement particulier est adressé à Mme Lacombe, présidente de l'APE, qui termine son mandat cette année et dont c'est le dernier conseil d'établissement puisqu'elle n'aura plus d'enfant scolarisé au lycée van Gogh.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

La direction de l'établissement tient à la remercier pour sa disponibilité et sa participation aux instances pendant ses nombreuses années de bénévolat et d'engagement au titre de représentant des parents d'élèves ainsi qu'aux réunions régulières avec le bureau de l'APE.

La séance est levée à 18h30.

La présidente du conseil d'établissement
Ouarrda ROUBI-GONNOT

Les secrétaires de séance :

Céline ALRIC, directrice école primaire Amsterdam

Elisabeth SEGAUD, représentante des personnels administratifs et de service